

COMMUNE de
CHÂTILLON-SUR-MORIN



03 26 81 53 41

mairiechatillon-sur-morin@orange.fr

CCSSOM
Régie eau
M Aubin Cedric
Promenade de l'Aube
51260 ANGLURE

Chatillon-sur-Morin le 8 juin 2022

Objet : Installation d'un poteau incendie.

Monsieur Aubin,

Vous le savez, la sécurité incendie de notre village est une priorité absolue, nous en avons pris conscience le jour dramatique de l'incendie de la maison de Monsieur Alain Jacquet.

Nous restons marqués par l'impuissance des pompiers à se ravitailler en eau sur le site, obligés de retourner à Esternay faire le plein de leur réservoir, tout en laissant l'incendie continuer en partie, mais circonscrit. Pour nous, ce fut une révélation de notre vulnérabilité.

Depuis, nous avons fait le constat de l'obsolescence de notre réseau incendie, inutilisable en l'état et inadapté aux moyens des pompiers. Le diagnostic est fait, on ne peut plus continuer à l'ignorer.

Nous avons pris acte du temps qu'il faudra à la CCSSOM pour réaliser l'inventaire des besoins, immense pour notre territoire, pour un cout global très élevé. Nous ne pourrons pas effacer les insuffisances du passé.

La remise en état des réseaux incendie prendra de très longues années et peut-être une ou deux décennies, une raison ce plus pour agir aujourd'hui.

Ce temps incompressible nous contraint dans notre développement immobilier. En principe, nous ne sommes plus autorisés à délivrer un permis de construire.

Pour le Maire et son Conseil municipal cette situation est inacceptable en l'état et dès à présent, nous souhaitons agir dans l'intérêt de la population.

Nous souhaitons créer un premier poteau incendie afin de permettre aux pompiers de se ravitailler en eau directement à Chatillon, à mi-distance environ d'Esternay et le haut de Seu. Un objectif impérieux guide notre action : gagner du temps dans les rotations du camion. On le sait, chaque minute compte.

Ce point d'eau permettrait aussi de sécuriser l'environnement direct, notamment l'église, la mairie, deux fermes et les habitations avoisinantes.

Le Conseil municipal, lors de l'élaboration de son budget 2022, conscient des risques pour les administrés, a décidé d'investir dans la mise en place de ce premier poteau en 2022, sans attendre, au point d'arrivée de la canalisation d'eau sur la commune, impasse de la Chapelle.

Nous prendrons à notre charge son coût complet, restera à définir la solution de mise en œuvre.

M Aubin, nous sommes ouverts à la discussion, l'enjeu dépasse nos prérogatives. Une seule chose compte : l'accès de l'eau aux pompiers, la protection des biens de la population et de la commune.

Dans l'attente de votre réponse, qui ne peut être que positive.

Cordialement
Alain SOHIER



Copie : M le Président de la CCSSOM